Les Echos de VAOUR

Bulletin municipal de la commune de Vaour Juillet 2017 - n°2

Le mot de l'équipe municipale

Ailleurs dans ces "Échos de Vaour", j'ai écrit quelques mots concernant le Jour de Fête de Vaour, et cela m'a fait réfléchir un peu.

Bien que la journée ait été un grand succès pour ceux qui ont participé, et c'était une partie importante du village, il y avait encore beaucoup de gens qui n'étaient pas impliqués. Évidemment, des événements différents attirent des personnes différentes à des moments différents, et les samedis ne sont pas toujours pratiques. Mais pourquoi une minorité importante de la commune est-elle éloignée des événements communaux?

Ce n'est pas parce que nous ne nous soucions pas de l'avenir de Vaour. Nous nous soucions de différentes façons. Nous avons tous beaucoup plus en commun que nous n'avons de choses qui nous divisent. En socialisant, en nous connaissant, on peut se rapprocher en tant que personnes et habitants de la commune de Vaour. Nous ne devons pas tous être amis, nous ne devons pas tous être d'accord sur tout, mais nous devons tous vivre et travailler ensemble pour maintenir un village dynamique.

Alors, pourquoi davantage de gens ne viennent-ils pas à des événements tels que l'auberge espagnole où, nous, les habitants de Vaour, nous nous asseyons tous ensemble pendant quelques heures pour bavarder simplement? Pourquoi davantage de gens ne viennent-ils pas aux réunions citoyennes à 10h00 le premier samedi de chaque mois, juste pour se tenir au courant et partager leurs idées positives pour la commun ? Pourquoi davantage de monde ne s'implique-t-il pas dans les commissions, qui s'efforcent de rendre la vie du village meilleure pour nous tous? Pourquoi davantage de personnes n'aident-elles pas à organiser les fêtes, plutôt que de laisser les mêmes 12 personnes faire tout ? Est-il plus facile d'être négatif que positif? Bien sûr que non.

Ce ne sont là que mes réflexions sur la vie du village. Aidez-moi à comprendre pourquoi tant de gens, qui ont beaucoup à offrir, ne font tout simplement pas cela…

D'avance merci *Doug Riley*

Sommaire

Conseil municipal du 16.02.17	1
du 16.03.17	2
du 07.04.17	2
du 18.05.17	2
Commissions	3
MSAP	5
Vie du village	6
Histoires de Vaour	7
Commanderie	8
Été de Vaour	9
Brèves	9
Info pratiques	10

INFORMATIONS MUNICIPALES

Les comptes-rendus officiels des Conseils Municipaux sont disponibles à la mairie et sur le site www.vaour.fr

Synthèse du Conseil Municipal du 16 février 2017

Délibérations

Un nouveau régime de primes et indemnités pour les agents communaux est instauré à partir du 01/01/2017.
Le règlement de service de l'eau potable de Vaour est approuvé ainsi que ses annexes.
Versement de 200 € à l'association « Ici Hospitalité Migrants » de la part des jeunes de la commune en déduction des recettes de la fête des associations.
Demande de subvention pour la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des toilettes de la salle des fêtes.
Participation de la commune de 500 € à la sortie pédagogique au Pic du Midi de l'école de Penne.

Informations générales

Bâtiments communaux : Les travaux à la cité du Lac et à l'ancienne perception sont en cours.
École : L'effectif des deux écoles (Penne et Vaour) est très bas, 57 élèves. Il faut de nouveau sensibiliser les parents.
MSAP : La candidature de Noémie Desbrosses a été retenue en tant qu'agent d'accueil à l'agence postale et à la MSAP
Commissions : Les Échos de Vaour : la rédaction se réserve le droit de raccourcir les articles en accord avec ceux qui les ont écrits.

Synthèse du Conseil Municipal du 16 mars 2017

Délibérations

Vote des comptes administratifs 2016 :

	Fonctionnement	Investissement
Budget Général	+ 156 519.46	- 22 208.87
Budget CCAS	+ 1 209.87	
Budget Service Eau	+ 7 668.62	+ 36 077.59
Budget Régie Transport	+ 43 972.71	+ 8 308.53

Informations générales

Les propriétaires du Relais des Templiers souhaiteraient s'impliquer davantage dans la vie du village et financer une aire de jeux sécurisée.
Les appartements de l'ancienne perception : la chaudière à fuel ne servira plus que pour l'appartement du haut tandis que ceux du bas seront équipés de radiateurs électriques.
Épicerie : une somme de 8 000 € est prévue au budget pour mettre aux normes l'électricité.
École : il est prévu un rond-point pour les bus scolaires.
D'après le maire de Penne aucune classe ne sera fermée.
Échos de Vaour : les synthèses des conseils municipaux doivent être lisibles et courtes.
MSAP : contrairement à celle des Cabannes, la MSAP n'est pas inscrite dans les compétences de la 4C. Une aide de 3 000 € a été demandée pour gérer la MSAP de Vaour.
En attendant la réalisation des travaux dans l'ancienne gendarmerie, prévus fin 2017, la MSAP s'installe dans les locaux de la mairie.
Eau : le règlement de l'eau a été mis en place.

Synthèse du Conseil Municipal du 7 avril 2017

Délibérations

Vote des taxes locales 2017
Attribution d'une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget de l'eau d'un montant de 40000€.

	Bases d'imposition	Taux	Produit voté par l'assemblée
Taxe d'habitation	244200	13.67	33382
Taxe foncière (bâti)	185800	11.78	21887
Taxe foncière (non bâti)	11900	47.86	5695
TOTAL			60964

Attribution d'une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget de l'eau d'un montant de 40000€.

Le budget de la commune est voté :

Budget général	721 521.46
Budget du service de l'eau	328 474.21
Budget de la régie de transport	100 281.24
Budget de la MSAP	40 500

Il est décidé de déclasser le chemin communal situé à « La Bôle » et de le céder pour un Euro symbolique à Mme Souville, acquéreur de parcelles traversées par ce chemin. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Claire Elie est nommée directrice de la régie des transports de Vaour.

Informations générales

Nicolas Ramos annonce sa prochaine démission du conseil municipal.

Commissions

Laurent Roger et Marielle Vasseur se retirent de la commission communication et Marietta Kenkel la rejoint.
Les nouveaux habitants vont être invités aux pots de la mairie pour les présenter.
L'aire de jeux sera livrée vers le 15 avril et posée sur le parvis.
Un marché public a été déposé à la FEDERTEEP pour la gestion du transport scolaire de Vaour. Il est donc possible d'avoir un autre transporteur. C'est la région qui décidera.

Délibérations

Le conseil municipal vote le rattachement des communes de Laparrouquial, Itzac et Loubers à la 4C.
Il est décidé de recruter deux agents contractuels pour un an. Ces agents assureront l'accueil au public, l'agence postale et le transport scolaire pour une durée de 24h par semaine.
Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2017.

Suite à la demande de certains habitants, le conseil municipal exige que l'usager soit clairement informé au préalable de la pose d'un compteur communicant (Linky) en remplacement de son ancien compteur et puisse exercer son droit de refus par simple lettre, et qu'aucun compteur ne puisse être posé sans l'accord formel, exprimé en toute liberté, de l'usager concerné.

Les toilettes publiques étant très dégradées, il est décidé de les fermer. Le projet est d'installer des toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite dans la salle des fêtes. Ces aménagements seront accessibles de l'extérieur par une rampe ainsi que par l'intérieur de la salle des fêtes. Les travaux s'élèvent à 13 743.83 € dont 4 123.15 € pour la commune. Une subvention de l'État est demandée.

Informations générales

Une convention est en cours et l'appel aux dons est lancé pour financer la mise en sécurité d'urgence de la Commanderie. Un panneau informatif est installé.
Une association spécifique va se créer pour gérer le jardin partagé et pour renouveler la convention avec la municipalité.
Une réflexion est menée sur la circulation le mardi soir .
Une réunion d'information sur l'éclairage public est prévue le 16 juin.
La commune a décidé d'embaucher un C.A.E. pour 20h par semaine pour l'entretien du village.

Commissions

La MSAP fonctionne avec deux personnes embauchées en CDD de 22h et 24h.

COMMISSIONS

Commission eau/assainissement – Bilan de mi-mandat

Adduction eau potable

- Coût des travaux de semi-automatisation du captage de la verrerie basse réalisés au printemps 2015 : environ 8000€
- Économie sur captage de Magné mis en sommeil depuis 2 ans et sectorisation du réseau pour identification des fuites :
  - Gain maintenance personnel : environ 5000€
  - Gain électricité pompage : environ 1000€
  - Gain sur volume des fuites (redevance + traitement) : environ 1000€
- Quelques chiffres significatifs :

Année 2015 :	Volumes pompés : environ 29000m^3
	Volumes facturés : environ 17000m^3
	Rendement de l'ordre de 60%
Année 2016 :	Volumes pompés : environ 21500m^3
	Volumes facturés : environ 16500m^3
	Rendement de l'ordre de 75%

La mise en place de la nouvelle facturation a contribué à un gain financier de l'ordre de 3000€ (soit 1% du budget eau-assainissement). Cette somme sera réinvestie dans la maintenance des réseaux. L'objectif de cette nouvelle facturation n'est pas d'obtenir une facturation supérieure mais de provoquer une économie de consommation d'eau et ce pour les consommations domestiques les plus fortes.

La légère baisse de consommation (500m^3 soit environ 3%) enregistrée entre 2015 et 2016 n'est pas significative. Attendons la suite (2017).
Le bilan financier peut être considéré à l'équilibre (investissement travaux captage de la verrerie basse amorti sur 2 ans).
A noter également l'absence d'achat d'eau venant de Roussayrolles depuis 2 ans.

Projet d'interconnexion avec Penne

Le projet d'interconnexion déposé auprès du département et de l'agence de l'eau sera jugé en commission courant novembre 2017 (affaire à suivre).

Assainissement

Les travaux d'extension du schéma directeur d'assainissement vers la Cité du lac et au droit du Ribatou auront lieu à l'automne 2017 (et si besoin au printemps 2018).

- Investissement (coût de l'opération) :
  - Cité du lac 56K€
  - Ribatou 37.5K€
  - Contrôle 6.5K€
  - Soit environ 100K€ au total.
- Arrêtés subventionnement :
  - Département 19K€ (environ 20%)
  - Agence de l'eau 35.5K€ (environ 35%)
  - Total 54.5K€ (environ 55%)
- A la charge de la commune : 45K€

Commission Aménagement – Bilan de mi-mandat

Aménagements effectués

- Redistribution des places de parking devant le monument aux morts afin de dégager une partie protégée par des jardinières et dédiées aux jeux des enfants
- Construction des jardinières sur ce parking, avec un premier projet de plantation de légumes (Incroyables comestibles), puis un choix de fleurissement par des plantes vivaces
- Construction de 6 grandes jardinières qui bordent le parvis et avec fleurissement de vivaces
- Retrait d'une ancienne souche d'ormeau devant la mairie et placement d'une grande jardinière ronde + fleurissement de vivaces
- Fleurissement de toutes les jardinières des entrées du village + Cité du Lac en plantes vivaces
- Création de l'espace-jeunes et du terrain de basket dans l'ancienne cour d'école
- Placement d'un panneau d'information avec carte et légendes au coin de la route de Belaygue
- Déplacement des anciens bancs du parvis vers la zone de jeux des enfants et création de 2 bancs circulaires autour des tilleuls sur le parvis
- Placement des 3 jeux pour petits enfants sur le parvis
- Mesure du trafic par placement temporaire de radars pédagogiques
- Panneau de ralentissement placé à l'entrée de la cité HLM
- Fleurissement du tournant de la route de Cordes en arbustes et vivaces + petites jardinières
- Création de 2 grandes jardinières et fleurissement de la place de l'Ormeau + petites jardinières

Projets

- Aménagement et fleurissement de la Place du Coq
- Extinction de l'éclairage public la nuit
- Placement de blocs de ralentissement du trafic pour les soirées estivales du mardi
- Création d'un grand espace de jeux naturels pour enfants-ados-adultes sur la bande de terrain au bas du pré du Muret
- Création d'un escalier reliant le parvis et l'espace de jeux du pré
- Création d'un bike-park près du terrain de football

Patrimoine

- Chantier international jeunes pour dégager la Commanderie de l'envahissement par la végétation (été 2016)

Commission ancienne gendarmerie – Bilan de mi-mandat

Le travail de la commission ancienne gendarmerie s'est orienté dans deux directions : l'ouverture de la Maison des Services Au Public (MSAP) et l'organisation de l'ancienne gendarmerie.

Concernant la MSAP, un premier travail a été de monter le dossier de labellisation auprès de la Préfecture. Une fois la reconnaissance de l'utilité d'une telle structure dans le secteur de Vaour par les services de l'État effective, nous pouvions baptiser notre structure naissante : La Maison des Services au Public du Causse.

Pour ouvrir les portes de la MSAP, il fallait trouver le mode de fonctionnement approprié à Vaour. La mutualisation des postes d'agent d'accueil de la MSAP avec ceux de l'agence postale communale et de

conducteur de bus ainsi qu'un fonctionnement en binôme nous permettait d'offrir deux emplois au niveau local et de garantir une continuité du service (les agents pouvant se remplacer en cas d'absence). La municipalité a donc recruté Séverine Touzet et Noémie Desbrosses. Elles se sont formées auprès des partenaires de la MSAP et accueillent d'ores et déjà le public dans les locaux de la mairie. Actuellement, il s'agit de structurer les partenariats et de communiquer auprès de la population du territoire pour faire connaître cette nouvelle structure ouverte à tous et qui a pour vocation d'aider les usagers dans toutes les démarches de la vie quotidienne auprès des administrations.
Concernant le projet plus global de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie, la commission a défini le projet et son implantation dans les locaux. Ainsi, l'ancienne gendarmerie accueillera la Maison de Services au Public, l'agence postale communale, un pôle santé avec le cabinet médical et les permanences de personnels para médicaux, un espace de vie social et les bureaux de l'ADMR. Les locaux devraient permettre d'accueillir d'autres activités associatives ou initiatives locales. Le bâtiment a donc été repensé pour accueillir ce projet. Un dossier de subvention pour demander une aide pour la réalisation des travaux a été déposé auprès de la préfecture, il est en cours de traitement. La suite du processus est la prise en main du dossier par un architecte jusqu'à la livraison des travaux courant 2018. Il faudra alors concrétiser le fonctionnement des différents partenaires dans l'ancienne gendarmerie.

Bienvenue à la Maison de Services au Public du Causse

La MSAP du Causse a démarré ses activités dans les locaux de la mairie. Destinée à tout le monde quel que soit son lieu de résidence, elle a pour objet d'informer et d'accompagner les usagers aux démarches de la vie quotidienne.

Services proposés

Nous vous accompagnons de manière confidentielle dans vos démarches sur Internet :

- Déclarations en ligne : déclaration annuelle d'impôts sur le revenu, déclaration trimestrielle de revenus pour la prime d'activité ou le RSA…
- Simulations de demande d'aide auprès des organismes partenaires: simulation pour une Aide à la Complémentaire Santé, simulation pour une aide au logement…
- Consulter votre dossier RSI, CPAM, CARSAT : consulter vos remboursements de santé, vos attestations de droits …
- Créer vos propres comptes internet correspondant à vos besoins : création d'une adresse mail, création d'un compte AMELI pour la CPAM…
- Rechercher des informations : Horaires de train, rechercher une formation, des offres d'emploi…

Nous vous accompagnons également dans vos démarches sur papier :

- Aider à remplir un formulaire papier
- Savoir où en est la demande qui a été adressée
- Rédaction de courrier ou CV et lettre de motivation

Vous pouvez aussi utiliser nos équipements en accès libre :

- Ordinateur connecté à Internet
- Photocopieuse/imprimante
- Scanner
- Espace documentation avec plaquettes des partenaires et infos locales.

Horaires d'ouverture

Nous vous accueillons du lundi au vendredi.
Le matin, la MSAP est ouverte en même temps que l'agence postale. Nous mettons les équipements à disposition et donnons des renseignements généraux. Lundi, mardi, jeudi vendredi de 9h30 à 12h30, mercredi de 9h30 à 11h30.
L'après-midi nous sommes disponibles pour des entretiens individuels et confidentiels avec ou sans RDV. Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h15.

Nos partenaires :

Nous avons parmi nos partenaires des grands opérateurs nationaux tels que la CPAM, la CAF, la CARSAT, la MSA, le RSI, Pôle Emploi… mais aussi des partenaires locaux tels que l'ADMR, l'association Familles Rurales ou l'association c'vital. (Vous trouverez la liste détaillée des partenaires sur la plaquette de la MSAP)
L'objectif de la MSAP est de couvrir un maximum des demandes des utilisateurs dans toutes leurs démarches administratives et donc d'être en lien avec des partenaires aux domaines de compétences les plus variés.

Séverine TOUZET et Noémie DESBROSSES, agentes d'accueil de la MSAP.
msap.vaour@gmail.com 05 63 53 98 38

La fête au village, vue par Doug

Nous nous sommes régalés avec un petit concert dans la cour du Relais Templiers, donné par la chorale de Cathon (beaucoup de gens du village), suivi par un repas style auberge espagnole, où nous avons goûté des assiettes délicieuses et variées.

Comme l'année dernière, la fête du village a été célébrée le 24 juin en même temps que la fête de la Saint-Jean et la fête de la musique. La journée a commencé par un vide grenier. Il y avait aussi un stand pour améliorer le tri de nos déchets, où on nous a demandé de trier des déchets variés dans les différents types de poubelles. Pas aussi facile qu'il n'y paraît!

Les pompiers nous ont montré leur professionnalisme quand ils ont répondu à un appel pour un blessé après une chute. Heureusement cette fois ce n'était qu'une démonstration mais nous les avons beaucoup appréciés.
Tout au long de la mâtinée et à l'heure du déjeuner, il y avait également démonstration de bicyclettes électriques. Pour beaucoup d'entre nous, c'est maintenant le seul moyen de faire du vélo dans les environs de Vaour, avec toutes ses collines.
Un après-midi très agréable passé à discuter et à jouer à la pétanque, avec un bar ouvert et de la musique.
La soirée a commencé avec un concert de blues avec Jeff Zima, accompagné par Jean-Luc et Jano, suivi par la musique coordonnée par Christian, notre célèbre prof de danse. Ses élèves nous ont montré que ses leçons sont très efficaces!
A la fin nous avons eu le feu traditionnel (malgré la sécheresse) dans le champ du Muret avec un verre offert par le conseil municipal.
La journée entière peut être considérée comme un grand succès et je voudrais dire un grand merci à tous les gens qui ont été impliqués dans l'organisation pendant plusieurs mois et le vendredi, samedi et dimanche, avec toute la mise en place et le démontage.
L'intention des événements tels que la fête du 24 juin, c'est de faire la fête évidemment, mais aussi de travailler ensemble pour le bien de tous les habitants. Ces jours nous donnent l'opportunité de faire connaissance avec nos voisins et de participer à la vie locale.
Si, à l'avenir vous pouvez participer, même un petit peu, votre présence et votre aide seront très appréciées.

A bientôt, Doug Riley. (Commission pour la vie sociale)

Une nouvelle association à Vaour : la compagnie GRAINE DE THÉÂTRE, créée en 2013, a pour objet la création et la diffusion de spectacles et l'apprentissage des techniques théâtrales.
La troupe est constituée de comédiens et comédiennes, d'un régisseur et d'un metteur en scène qui a été en charge de la préparation des élèves au BAC de théâtre au sein de l'Éducation Nationale. Par ailleurs, il anime plusieurs ateliers de formation théâtrale pour adultes.
Son activité, lectures, stages, résidences et spectacles, s'est déroulée essentiellement sur les communes environnantes de Bruniquel, Cahuzac sur Vère, les Cabannes, les Barrières et maintenant Vaour.

Nous jouons principalement des pièces d'auteurs contemporains reconnus : par exemple Harold Pinter, Hannokh Lévin, Denise Bonal, Roger Vitrac, Copi, Noëlle Renaude. 6 dramaturges pour 6 spectacles échelonnés sur 6 ans. Cette année, à l'Ile de Ré, grâce au concours d'une association locale, nous avons pu proposer une mise en scène de « Blanche Aurore Céleste » de Noëlle Renaude.

Notre blog : http://www.grainedetheatre.top/
Notre adresse : contact@grainedetheatre.top

Des ânes et du compost

Peut-être avez-vous vu passer deux ânes bâtés ?
Peut-être avez vous reçu un seau à compost ?
Peut-être compostez-vous déjà ?
Quoi qu'il en soit, quelques compostières collectives seront bientôt placées de-ci, de-là dans le village pour vous encourager à y déposer vos déchets biodégradables. Ceux-ci seront récoltés (avec ou sans les ânes) et transformés en bon compost sur le terrain du Jardin d'Emerveille, où vous pourrez venir vous en servir pour vos plantations.

Et que peut-on composter ?

- déchets alimentaires en tout genre, cuits ou crus
- épluchures de végétaux, fruits et légumes, même les agrumes
- coquilles d'œufs (écrasées, c'est mieux)
- filtres à café, dosettes papier thé et café (ouvertes, c'est mieux)
- marc de café, thé en vrac
- déchets de poisson ou de viande
- papiers et cartons non colorés (boîtes à œufs, rouleaux WC, Sopalin, mouchoirs en papier)
- sciure de bois non traité
- cheveux, cuir, corne, ongles, laine naturelle (petits morceaux)
- herbe de tonte
- feuilles mortes
- petits branchages hachés
- plantes coupées
- résidu de jardinière, vieux terreau, fleurs fanées, etc.

HISTOIRES DE VAOUR

Le Vaour de Raymonde Alègre

Cela fait des lustres que la famille de Raymonde Alègre s'est installée à Vaour. Elle y est née en 1935 et y a passé toute sa vie. Elle a connu le Vaour d'avant-guerre, celui d'après-guerre et, bien sûr, la guerre. Le village n'a pas vraiment souffert de la guerre, mais les Allemands y ont pris des otages dont S.Courtade et J.Bellac qui sont morts à Buchenwald.
« Avant la guerre, on avait tout, il y avait sabotier, cordonnier, tailleur et couturier, boucher, boulanger, épiceries, deux hôtels, l'école, la perception… » et Raymonde Alègre ajoute comme en détail : « Il n'y avait pas l'eau courante, pas l'électricité, pas de mutuelles, pas d'assurances, la vie était modeste et très active. Le village comptait 550 habitants, nous vivions de la terre, nous étions petits éleveurs ou bûcherons ou employés dans les fabriques de charbon de bois. Foins et moissons se faisaient à la main. Nous utilisions une faucheuse tirée par des vaches seulement pour la coupe. »

Elle se souvient aussi que chaque mois il y avait une importante foire aux bestiaux qui attirait du monde, que tous les samedis soir, il y avait cinéma à l'Hôtel du Parc et bal le dimanche soir. Mais son meilleur souvenir reste sa scolarité et l'obtention de son certificat d'études.
« La modernité », c'est le nom qu'elle donne au Vaour d'après-guerre. L'eau courante, l'électricité, la machine à laver qui ont libéré les femmes de beaucoup de labeur, tout est arrivé… « La première chose que les gens ont fait, c'est d'installer des salles de bain ».
L'époque n'a pas seulement libéré les femmes des tâches matérielles : Raymonde Alègre est aussi une femme moderne qui a tenu tête à ses parents pour épouser l'homme qu'elle aimait, un Espagnol dont la famille avait fuit la guerre civile. Il fut artisan maçon à son propre compte à Vaour. A la mort de son mari en 1991, cette mère de 8 enfants a pris les choses en mains, exploité des terres et élevé moutons et agneaux. Dans le Vaour d'aujourd'hui, elle a un petit pincement au cœur quand elle pense aux récentes difficultés de l'Été de Vaour : « quand on sort du village, on se rend compte que tout le monde connaît Vaour grâce au festival ». Alors, ajoute-t-elle, « s'il n'y a plus de festival, Vaour est rayé de la carte ! »

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement d'une souscription
de la Fondation du patrimoine
pour la conservation de la Commanderie
de VAOUR (Tarn)

Sous l'égide de la Fondation du Patrimoine, une convention de souscription en faveur de la sauvegarde et de la restauration de la Commanderie des Templiers de Vaour a été officiellement signée ce lundi 22 mai 2017 par Monsieur Bernard Holderlé, premier adjoint au Maire, et Monsieur Olivier Cebe, Délégué territorial Tarn de la Fondation du patrimoine, accompagné de Monsieur Bernard Cassagnet, Délégué Régional Occitanie Pyrénées.

Fondée vers 1160 par les Templiers, cette Commanderie était à la fois un lieu de résidence des moines-soldats et un domaine agricole. Après l'arrestation des Chevaliers du Temple en 1307 ainsi que l'abolition de l'Ordre, la Commanderie fut attribuée aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui l'occupèrent jusqu'à la Révolution française. En 1793, ce bâtiment devint propriété communale, servit de carrière de pierres puis, faute d'entretien, le donjon s'écroula en 1910. En 1927, « le château » est inscrit au titre des Monuments Historiques avant que des premiers travaux de conservation patrimoniale soient réalisés à la fin des années 1980 pour aménager une salle de théâtre dans la métairie.

Ensuite, au début des années 2000, le logis et ses voûtes ont été consolidés. Ensuite, en 2016, les vestiges ont été dégagés de la végétation.

De nos jours, une étude archéologique du bâti s'avère indispensable pour comprendre précisément l'architecture du lieu et ainsi disposer d'une documentation historique et scientifique pour l'opération nouvelle de restauration projetée pour cette Commanderie.

Devant le coût conséquent de cette opération patrimoniale d'exception, la Fondation du patrimoine s'est intéressée à ce projet municipal par le lancement d'une campagne de collecte de dons. Ces dons, déductibles des impôts, peuvent être effectués par des particuliers et des entreprises via

- un bulletin de don disponible à la Mairie de Vaour
- le site Internet : www.fondation-patrimoine.org/51539

Fondation du Patrimoine – Délégation Régionale Midi-Pyrénées
11 boulevard des Récollets – 6 B – CS 97802 - 31078 TOULOUSE Cedex 4

Le 16 juin, la réunion publique, concernant l'extinction de l'éclairage public durant une partie de la nuit, a permis aux habitants qui s'opposent à ce projet de s'exprimer et de mieux se rendre compte des enjeux. La réflexion se poursuit au sein des commissions et au Conseil Municipal, mais même si le débat était un peu houleux, il est important que de telles réunions soient ouvertes à tout le monde, afin que chacun puisse s'informer et participer à l'élaboration des décisions qui concernent la vie du village.

ÉTÉ DE VAOUR

L'ÉTÉ DE VAOUR

Cher habitant,

La douce folie qu'est le festival L'été de Vaour va à nouveau s'installer sur le village, entre le 1er et le 6 août 2017. Le 1er août sera une soirée exceptionnelle de soutien, avec repas et concerts. Du 2 au 6 août, le cœur du festival, avec 20 spectacles et 9 concerts à découvrir (toute la programmation sur www.etedevaour.org). Nous espérons bien sûr vous compter parmi nous lors de cet évènement convivial et festif qui permet de découvrir des spectacles de qualité et de renommée nationale, au cœur même de votre village, entre amis ou en famille.

Nous savons aussi que cet évènement apporte son lot de contraintes, notamment pour ceux qui habitent au cœur du village et nous nous en excusons par avance. De fait, les recommandations de la gendarmerie et de la préfecture en matière de sécurité sur les manifestations publiques sont de plus en plus importantes et nous obligent à quelques aménagements en terme de stationnement et circulation dans le village pendant la période du festival. Nous espérons que vous comprendrez. Tous les arrêtés municipaux sont affichés à la mairie, et L'été de Vaour vous fera parvenir très bientôt un courrier pour vous expliquer tout cela en détail et vous expliquer les mesures compensatoires mises en place par l'association (parking village,...).

Notre traditionnel « apéro-village » aura lieu cette année le lundi 7 août à 18h, au bar de la place de l'église, à la fin du festival. L'été de Vaour aura le plaisir de vous offrir un verre à cette occasion pour vous remercier de permettre l'organisation de ce bel évènement sur votre village et d'accueillir comme chaque année avec enthousiasme et générosité les publics venus de toute la France, dans une belle ambiance chaleureuse et conviviale.

D'ailleurs, si vous voulez nous aider, nous cherchons encore des bénévoles pour le festival et des hébergeurs pour accueillir les artistes.
Plus d'infos auprès de Maxence :
05 63 56 36 87 / benevolat@etedevaour.org.

Merci à vous, et bon festival !

L'association L'été de Vaour

BRÈVES

Le conseil municipal et la commission eau rappellent aux habitants qu'il est nécessaire de prévenir la mairie s'ils souhaitent remplir une piscine ou pour toute autre importante consommation d'eau hors des normes habituelles, afin d'éviter de vider un château d'eau au détriment des autres usagers. Merci !

Allons ensemble au marché de Saint-Antonin : un moment sympa et convivial, et de bons produits frais. Mais ce n'est pas toujours possible pour ceux qui n'ont pas de voiture ou pour ceux qui redoutent le moment de trouver une place de parking.
Faisons du covoiturage! Les minibus de Vaour sont disponibles pour tous.

Inscription à la mairie pour profiter du transport.
Si vous souhaitez conduire le minibus, ou ponctuellement ou tous les dimanches, dites-le nous.

Mais n'oubliez-pas que jeudi matin il y a aussi marché à Vaour ....!

Connaissez-vous le jardin partagé de la Commanderie ?

Si vous vous promenez en contrebas de la salle de spectacle un samedi matin, vous y verrez sûrement les deux Gilles en train de nettoyer, désherber, planter et arroser. Vous verrez aussi quelques arbres fruitiers qui ont été achetés grâce à la vente de cartes postales anciennes sur le marché de Vaour. Vous aurez peut-être l'occasion de boire un petit thé à la menthe autour du vieux puits.
Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter :
Gilles Olivet 05 63 55 44 20
Gilles Boutines 05 67 67 46 63

Saviez-vous que vous pouvez déposer vos piles usagées dans un conteneur approprié dans le hall d'entrée de la mairie ?

Non ?

Eh bien maintenant, vous le savez !

Attention !
Ce label ne signifie pas que l'emballage est issu de matières recyclées ou encore qu'il est recyclable. Il garantit seulement, conformément à la loi, que le distributeur du produit contribue financièrement au programme Eco-Emballages. Sans plus.

INFORMATIONS PRATIQUES

RÉUNION CITOYENNE

tous les premiers samedis du mois (sauf en août)
10 h à midi - salle de la mairie

COURRIER DES LECTEURS

Pour proposer des idées ou donner votre opinion sur tout sujet concernant le village, envoyez vos courriers à la Mairie de Vaour.

LES ÉCHOS DE VAOUR
Mairie de Vaour - 81140 Vaour

Responsable de la publication : Pascal Sorin

Ont participé à ce numéro : Marietta Kenkel, Léonore Strauch, Marie Andersen

Maquette et mise en page: Laurent Roger, Marie Andersen

MAIRIE

Téléphone 05 63 56 30 41
Mail mairie.vaour@wanadoo.fr
Site http://www.vaour.fr

Heures d'ouverture du secrétariat

lundi	13h30 – 17h30
mardi	13h30 – 17h30
mercredi	13h30 – 17h30
jeudi	08h30 – 12h30
	13h30 – 17h30
vendredi	13h30 – 17h30

Pascal Sorin, Bernard Holderlé, Léonore Strauch et Marielle Vasseur reçoivent sur RV, pris au secrétariat de la mairie 05 63 56 30 41

SERVICE SOCIAL

05 63 77 31 00
Les assistantes sociales du Conseil Général tiennent leur permanence le premier mardi du mois de 14 à 16h30 à la mairie de Vaour sur RV

MEDIATHEQUE

05 63 45 01 84

mercredi	10h - 12h00 et 15h00 - 18h00
jeudi	10h - 12h30
vendredi	18h - 19h30 (du 15 avril au 15 octobre)
samedi	16h - 18h00

Fermée les jours fériés

LA POSTE

me 09h30 - 11h30 05 63 56 98 38
lu.ma.je.ve 9h30 - 12h30

MÉDECINS

05 63 56 18 22

Dr Chaucot	lundi	16h30 - 18h00	et	mercredi	11h00 - 12h00
Dr Chautard	mardi	11h00 - 12h00	et	vendredi	16h30 - 18h00

ÉPICERIE Ellipse d'Agnès

05 63 56 03 18
rue de la poste

mardi à samedi	13h30 - 19h30
jeudi	10h30 - 13h et 13h30 - 19h30

ÉPICERIE de Barbara

05 63 56 34 40
rue principale

lundi à samedi 8h00 à 12h00

GARAGE GUIBAL

05 63 56 30 12

lundi à samedi	8h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00
dimanche	8h00 - 12h00

TAXI GILLES

06 16 30 14 90

FRIPERIE

mercredi et jeudi	10h00 - 12h30
samedi	15h00 - 18h00

DÉCHÈTERIE DES CABANES

05 63 56 19 01

mardi, mercredi, vendredi, samedi
10h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00

SAMU : 15 POMPIERS : 18 GENDARMERIE : 17